



CVEC : L'attestation d'acquiescement (ou d'exonération) de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) que vous pourrez obtenir sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/> sera à déposer sur votre espace « webaurion » à la rentrée. Le montant pour 2024/2025 est fixé à **103€**.

## 5 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**5.1 Bourses** : Pour les élèves entrés en année 3 jusqu'en 09/2022, les boursiers d'État (CROUS) bénéficiaient d'une réduction des frais de scolarité sur les deux premières années (3 et 4) en fonction de l'échelon CROUS, à l'exception des périodes redoublées. **En revanche, aucune aide ne sera appliquée en année 5.**

Néanmoins, la notification de bourse doit être retournée par mail dès que possible ([emilie.giroud@cpe.fr](mailto:emilie.giroud@cpe.fr)) ou par courrier afin de valider informatiquement votre dossier dans le logiciel du CROUS.

**5.2 Partenaires financiers** : l'école a négocié des partenariats financiers pour des prêts étudiants disposant de conditions favorables sur les taux et sur la durée des différés de remboursement (CIC / Lyonnaise de banque, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes). Informations disponibles sur [www.cpe.fr](http://www.cpe.fr).

**5.3 Carte d'étudiant** : une carte d'étudiant vous sera délivrée à la rentrée; en cas de perte ou de vol, elle pourra être renouvelée moyennant une participation financière de **10€**, auprès de Mme GIROUD.

**5.4 Périodes de césure** : durant ces périodes facultatives, entre les années 4 et 5, les élèves bénéficient d'un suivi pédagogique et administratif, sans application de frais de scolarité. Lors du retour en année 5, le montant annuel des frais de scolarité reste celui fixé lors de l'entrée en année 3.

**5.5 Année 5 dans un autre établissement (France ou International)** : les frais de scolarité sont dus à CPE Lyon selon les règles énoncées plus haut. Certains établissements d'accueil peuvent demander des frais supplémentaires. CPE Lyon ne pourra être tenu responsable de ces frais.

**5.6 Inscription en masters M2 en année 5** : les frais d'inscription à l'université sont pris en charge par CPE Lyon (remboursement sur présentation du justificatif de paiement).

**5.7 Redoublement** : les frais de scolarité sont déterminés en fonction du nombre de modules (équivalents 3 ECTS) restant à valider pendant l'année de redoublement, avec la formule suivante :

**Part fixe + (prix module x nombre de modules restant à valider <sup>(1)</sup>)** où :

- Part fixe = 20% du montant annuel
- Pour 1 à 10 module(s), prix par module : [(Coût annuel x 50% – Part fixe)] / 10
- Au-delà de 10 modules, prix par module : Coût Annuel x 5%

Le coût annuel est celui fixé lors de la première entrée en année 3.

(1) L'année universitaire comporte l'équivalent de 20 modules de 3 crédits ECTS

**5.8 Suspension d'études** : les frais de scolarité pour l'année en cours sont traités au cas par cas, selon la date de la suspension. Il n'y a pas de frais pour les périodes de suspension.

**5.9 Non-paiement des frais de scolarité** : nous attirons votre attention sur le fait que le non-paiement des frais de scolarité peut conduire à une interdiction de l'accès aux enseignements et, de fait, à la non obtention du diplôme.

**5.10 Abandon d'études** : **tout semestre débuté est dû**, l'établissement ayant pris des dispositions non réversibles pour former et accompagner l'élève.

En cas de difficultés, merci de contacter le service comptable (Madame Emilie GIROUD au 04 72 43 17 36) et/ou le Directeur des Etudes (au 04 72 43 17 20) afin qu'une solution adaptée puisse être étudiée.

« Nous reconnaissons avoir pris connaissance, approuvé ce document, et en avoir gardé un exemplaire »

ÉLÈVE		PARENTS (ou REPRÉSENTANT LÉGAL)	
Nom et Prénom :		Nom et Prénom :	
Téléphone :		Téléphone :	
E-mail :		E-mail :	
Date :	Nom Signataire:	Date :	Nom Signataire:
Signature :		Signature :	
<b>Adresse de facturation :</b>			
NOM, prénom :			
Adresse :			
CP :		Ville :	

Commentaires (facultatif) :

### Réservé à l'administration :

ANNEE ENTREE :

REGT : CHQ 50 - CHQ - VIR 50 - VIR - PL 4 - PL 10 - CB

CROUS : ECH

ALUMNI :



CPE LYON
SERVICE COMPTABILITE
A l'attention d'Emilie GIROUD
Bâtiment Hubert Curien – BP 82077
43 Boulevard du 11 novembre 1918
69 616 Villeurbanne Cedex

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le Mandat de prélèvement SEPA ci-joint dûment complété, daté et signé, accompagné du Relevé d'Identité Bancaire correspondant.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Emilie GIROUD
Tel : 04.72.43.17.36
emilie.giroud@cpe.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Form fields for MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA including N° RUM, NOM ADRESSE ET PAYS DE RESIDENCE DU DEBITEUR, N° ICS, and NOM ET ADRESSE DU CREANCIER.

COMPTE A DEBITER

Identification du compte bancaire

IBAN (Identifiant international de compte)

IBAN input field

BIC (Identifiant international de l'établissement)

BIC input field

Joindre obligatoirement un RIB à votre mail/courrier

Form fields for COMPTE A DEBITER including NOM ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE, Prélèvement trimestriel/mensuel, A: Titulaire du compte à débiter, Signature, and Date.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte, pour un prélèvement autorisé sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement que vous estimez non autorisé ou mal exécuté.

SCOLARITE : 2024/2025

Nom et prénom ETUDIANT :

CLASSE 24/25 :